

LES QUERCYNESLIEU-DIT FONTFAU
46700 SerignacSiret : 330 213 067 00011
APE : 0150ZConvention collective : 9461 - Convention collective
départementale des exploitations agricoles Lot**BULLETIN DE SALAIRE**

Du 01/02/2024 au 29/02/2024

N° 12_1709623080057_BS_ESSLINGER_01022024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).**MYRIAM ESSLINGER**

NIR : 2 88 01 47 323 035 33

Emploi : **Ouvrier Viticole**

Date d'entrée : 08/01/2024

Date de sortie : 29/02/2024

Coefficient hiérarchique : 25

Mme MYRIAM ESSLINGER
Route de Mallagare
46700 FloressasCe bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,20	x	148,00	1805,60
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,25	x	28,00	427,00
Nombre total d'heures			176,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	2232,60	x		223,26
Rémunération totale brute				2455,86
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	2455,86			26,52
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	2455,86	x	0,40	9,82
Sécurité Sociale Plafonnée	2455,86	x	6,90	169,45
Complémentaire T1	2455,86			117,64
Formation	2455,86			1,48
CSG non imposable à l'IR	2014,48	x	6,80	136,98
CSG imposable à l'IR	2014,48	x	2,40	48,35
CSG imposable sur autre rémunération	419,53			38,60
CRDS imposable à l'IR	2434,01	x	0,50	12,17
Total des cotisations et contributions obligatoires				561,01
Exonérations et allègements de cotisations				48,29
Montant net social				1943,14
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1943,14				

Montant net imposable : 1615,26

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 398,47

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1615,26 €) × (Taux de 2,10%) = 33,92**Montant net à payer : 1909,22****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1615,26 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 33,92 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 398,47 €

Date de paiement : .. / .. / ..